



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.33/Add.2
21 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base

Onzième session
Genève, 19-23 mars 2007
Point 10 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations,
du 19 au 23 mars 2007

Rapporteur: M^{me} Dinar Henrika Sinurat (Indonésie)

Orateur: Secrétaire général de la CNUCED

I. DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a souligné les questions qui appelaient l'adoption de mesures aux niveaux national et international pour que le commerce contribue au développement. Dans le domaine des produits de base, le commerce Sud-Sud était devenu l'un des éléments les plus dynamiques du commerce international. Aussi s'agissait-il pour la communauté internationale de faciliter les changements institutionnels nécessaires pour illustrer la place de plus en plus centrale qu'occupaient les pays en développement dans l'économie mondiale des produits de base. Il fallait notamment se préoccuper de l'effet revenu des fluctuations des prix des produits de base, en particulier pour les pays d'Afrique subsaharienne. Une question étroitement liée était l'impact des prix élevés du pétrole brut sur les pays importateurs nets de pétrole. Un autre facteur important était l'importance croissante des conditions d'entrée sur les marchés et des mesures non tarifaires, y compris les normes et les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que les prescriptions environnementales, dans le commerce international de façon plus générale. C'était pourquoi le Secrétaire général avait constitué un groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires, qui avait lui-même créé une équipe spéciale multi-institutions sur les obstacles non tarifaires regroupant des représentants de toutes les grandes institutions internationales compétentes dans ce domaine, en vue de déterminer, de classer et de quantifier les obstacles non tarifaires et de contribuer à une meilleure compréhension par les pays de ces mesures, tout en accroissant leur capacité d'y faire face. Ce groupe apporterait également un appui aux pays en développement sur la question des prescriptions environnementales.

2. La CNUCED avait contribué à un accroissement de la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial en rapport avec le secteur énergétique. Le partenariat constitué entre la CNUCED et la société Philips pour étudier les perspectives de production et de commerce dans le secteur de l'éclairage électrique en Afrique subsaharienne était un excellent exemple d'«intervention catalytique». Compte tenu du dynamisme croissant du commerce Sud-Sud et de la «nouvelle géographie du commerce», la CNUCED avait créé une nouvelle base de données sur le commerce Sud-Sud afin de renforcer son appui analytique aux pays en développement. L'actuel troisième cycle de négociations relatives au SGPC devrait rapidement être conclu et imprimer un élan supplémentaire au commerce Sud-Sud. La CNUCED avait également mis en place un «réseau mondial de banques

d'export-import et d'institutions de financement du développement (GNEXID) afin de faciliter le financement du commerce Sud-Sud.

3. Un domaine transversal d'importance croissante était celui des interactions entre commerce, environnement et développement. Un certain nombre de pays en développement envisageaient sérieusement de s'engager dans la production de biocombustibles pour répondre aux préoccupations suscitées par les changements climatiques. L'initiative de la CNUCED relative aux biocombustibles serait un moyen de poursuivre l'appui apporté à de tels efforts. L'agriculture biologique était un autre domaine dans lequel les agriculteurs des pays en développement pouvaient se ménager un créneau profitable, étant donné la vigueur de la demande sur les marchés internationaux. Avec le PNUE, dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, la CNUCED élargirait son assistance aux pays en développement dans ce domaine, à partir des résultats positifs enregistrés avec la norme biologique pour l'Afrique de l'Est.

4. L'économie et le commerce des services recelaient un énorme potentiel d'accélération de la croissance et du développement des pays en développement. Les accords commerciaux régionaux et les mécanismes de coopération régionale pouvaient être un moyen prometteur pour les pays en développement de renforcer leur capacité d'offre de services et leur compétitivité dans ce secteur, d'accroître leur part des flux internationaux de services et de prestataires de services, et d'en tirer des gains pour le développement. La régionalisation du commerce des services était déjà une réalité. Toutefois, il était essentiel d'établir une synergie et une harmonie adéquates entre les réformes intérieures et les processus de libéralisation aux niveaux régional et multilatéral. La CNUCED continuerait d'apporter un appui aux initiatives régionales et multilatérales visant à créer un environnement propice aux services.

5. Les négociations de Doha étaient à la croisée des chemins, et il fallait qu'elles aboutissent en temps voulu à des résultats équilibrés, favorables au développement. La CNUCED continuerait d'apporter son soutien aux pays en développement dans ces négociations, et elle entendait jouer un rôle central dans la mise en œuvre de l'initiative de «L'aide pour le commerce».
